

Le PRÉSIDENT: Et il semble aussi côtoyer celle de la Division des traitements, dont le Comité n'est pas actuellement saisi.

Pour en revenir à la Division du bien-être des anciens combattants, avez-vous d'autres questions à poser?

M. MONTGOMERY: J'ai une question à poser, monsieur le président. D'après les renseignements fournis, je remarque que le ministère des Affaires des anciens combattants maintient un bureau du Royaume-Uni, à Londres.

M. LALONDE: Oui, monsieur Montgomery, nous avons un bureau de district à Londres (Angleterre). Il est organisé de la même façon que nos bureaux de district, sauf qu'il ne fait partie d'aucune région. Le district est indépendant et relève d'un administrateur de district, M. Alan Chambers, qui est responsable de tout ce qui concerne le ministère en Angleterre et en Europe.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?
Crédit 475? Adopté?

Le PRÉSIDENT: Le crédit 475 est adopté.

Le crédit suivant apparaît sous la rubrique de la Division des traitements et, ainsi que nous l'avons expliqué au début de notre séance de ce matin, M. Crawford n'est pas disponible en ce moment, de sorte que nous pouvons passer au crédit 482? Nous passons outre au crédit 481 pour procéder avec méthode. Nous pourrions discuter le crédit 481 quand nous étudierons les crédits 483 et 484, afin de simplifier le débat, si le Comité est d'accord.

Le crédit 482 suit logiquement, car il traite des prestations de bien-être. Nous réservons donc les crédits 476, 477, 478, 479, 480 et 481 et abordons le crédit 482, l'assurance des anciens combattants.

Nous avons parmi nous M. Black, surintendant de l'assurance des anciens combattants, qui répondra à toutes les questions relatives à ce crédit.

482. Assurance des anciens combattants—\$80,602.

M. MACRAE: Je me demande si M. Black pourrait nous dire combien d'anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale se sont prévalus de l'occasion d'acheter de l'assurance en vertu des dispositions relatives à l'assurance des anciens combattants, et, s'il le peut, quel et le volume total de la protection acquise?

Je suis porté à croire que peu s'en sont prévalus. Je puis me tromper. C'est pourquoi je pose la question.

M. C. F. BLACK (*surintendant, assurance des anciens combattants*):
Au 31 mars de cette année, le solde en vigueur est de 28,778 polices et le montant d'assurance est de \$87,049,278.

M. MACRAE: C'est le total des deux guerres, je suppose?

M. BLACK: Non, c'est le total pour la Deuxième Guerre mondiale, seulement. C'est l'assurance des anciens combattants. Il y a une distinction à faire. Le total des polices d'assurance émises jusqu'au 31 mars était de 42,399 polices, lesquelles formaient une somme de \$133,580,000. La différence représente, naturellement, les divers genres d'échéance.

M. MACRAE: Est-il encore possible, pour les anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale, de se prévaloir de cette assurance? Le programme est toujours en vigueur, naturellement?

M. BLACK: Le plan est encore accessible à certaines catégories de